



Le français suit l'anglais.

CPMA Convention & Trade Show - Terms and Conditions for 2026

These are the terms and conditions which govern your participation in the CPMA Convention & Trade Show, hereinafter called “the Event”. By registering for the Event, you are accepting these terms between yourself and the Event organizers, the Canadian Produce Marketing Association (“the CPMA”).

1. Cancellation Policy

a. For Delegate Registrations:

All requests for cancellation must be in writing. There is a **\$150.00** processing fee per registrant for cancellations received 30 days before the start of the Event. **No refunds will be issued after this time.**

b. For Individual Event Tickets:

No Refunds will be issued.

2. **Event Cancellation:** If CPMA must cancel the Event, notice will be provided to all registrants as soon as possible. Refunds for registration and tickets purchased will be issued following the cancellation of the Event. Attendees will bear the costs incurred with respect to any travel, lodging or meals.
3. **Recording Authorization:** By attending the Event, you recognize and accept that the CPMA, its partners and employees, contractors, photographer/videographer and any other associated vendors may be taking video, audio or photographic footage for use in their own communications. By attending the Event, you release these entities from any and all claims or liabilities for any photographs, video and audio record taken during the Event.
4. **Liability:** Attendees expressly assume all risk associated with, resulting from, or arising in connection with, their participation or presence at the Event, including, without limitation, all risks of theft, loss, harm or injury to the person (including death), property, business or profits of the Attendee, whether caused by negligence, intentional act, accident, act of God or otherwise. Neither the CPMA, nor any of their respective officers, directors, shareholders, agents, employees or representatives shall be liable for, and the Attendee hereby releases all of them from, and covenants not to sue any of them with respect to, any and all risks, damages and liabilities described in this paragraph and will hold harmless and indemnify the CPMA from such risks, damages and liabilities.

Attendees agree that the organizers of the Event may, in their sole discretion, decline to allow their participation or attendance at the Event if it creates a disruption or hinders the

Event or the enjoyment of the Event by others. No reimbursements shall be issued in these circumstances.

The Attendee acknowledges and agrees that the Event organizers, in their sole discretion, reserve the right to change any and all aspects of the Event, including but not limited to, the Event name, themes, content, program, speakers, performers, hosts, moderators, venue and time.

5. **Privacy Policy:** By completing this form you consent to the use of the personal information provided in accordance with CPMA's Privacy Policy.

For more information regarding CPMA's Privacy Policy, please visit our website at cpma.ca

6. **Governing Jurisdiction:** This Agreement shall be governed by the laws of the province of Ontario and the parties shall submit to the exclusive jurisdiction of the Ontario courts.



Expo-congrès de l'ACDFL - Modalités pour 2026

Le présent document contient les modalités qui régissent votre participation à l'Expo-congrès de l'ACDFL, ci-après nommé « l'événement ». En vous inscrivant à l'événement, vous acceptez les présentes modalités établies entre vous et les organisateurs de l'événement, l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (« l'ACDFL »).

1. Politique d'annulation

a. Pour les inscriptions des délégués :

Toutes les demandes d'annulation doivent être faites par écrit. Des frais de traitement de **150 \$** par personne inscrite sont exigibles pour les demandes d'annulation reçues 30 jours avant le début de l'événement. **Aucun remboursement ne sera accordé par la suite.**

b. Pour les billets individuels :

Aucun remboursement ne sera accordé.

2. **Annulation de l'événement :** Si l'ACDFL doit annuler l'événement, un avis sera fourni dès que possible à toutes les personnes inscrites. Le remboursement des frais d'inscription sera effectué après l'annulation de l'événement. Les participants assumeront les coûts liés au transport, à l'hébergement et aux repas.
3. **Autorisation d'enregistrement :** En participant à l'événement, vous reconnaissez et acceptez que l'ACDFL, ses partenaires et employés, ses entrepreneurs, ses photographes/vidéographes et tout autre fournisseur associé prendront des séquences vidéo ou audio, ainsi que des photos qu'ils pourront utiliser dans leurs propres communications. En participant à l'événement, vous dégagez ces entités de toute réclamation et de toute responsabilité quant à ces photos, à ces vidéos et à ces enregistrements audio pris durant l'événement.
4. **Responsabilité :** Les participants assument expressément tous les risques associés à leur participation ou à leur présence, ou résultant de celles-ci, ou en lien avec celles-ci, y compris, mais sans limitation, tous les risques de vol, de perte, de lésion ou de blessure à la personne (y compris la mort), aux biens, aux affaires ou aux bénéfices des participants, qu'ils soient causés par de la négligence, un geste délibéré, un accident, un cas fortuit ou autre.

Ni l'ACDFL ni ses dirigeants, directeurs, intervenants, agents, employés ou représentants ne peuvent être tenus responsables, et le participant libère par les présentes ces personnes de toute responsabilité et s'engage à ne pas intenter de poursuite quant aux risques, dommages et responsabilités décrits dans le présent paragraphe et dégage de toute responsabilité et indemnise l'ACDFL desdits risques, dommages et responsabilités.

Les participants acceptent que les organisateurs de l'événement puissent, à leur entière discrétion, refuser leur participation ou leur présence à l'événement si cela entraîne une interruption ou gêne la tenue de l'événement ou la pleine jouissance de l'événement pour les autres participants. Aucun remboursement ne sera émis dans ces circonstances.

Le participant reconnaît et accepte que les organisateurs de l'événement se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'apporter toute modification à l'événement, y compris, mais sans limitation, le nom de l'événement, les thèmes, le contenu, le programme, les intervenants, les participants, les hôtes, les modérateurs, le lieu et l'heure.

5. **Vie privée :** En remplissant ce formulaire, vous consentez à l'utilisation des renseignements personnels fournis conformément à la politique de confidentialité de l'ACDFL.

Pour de plus amples renseignements concernant la politique de confidentialité de l'ACDFL, veuillez visiter notre site Web au cpma.ca.

6. **Compétence :** La présente entente est régie par les lois de la province de l'Ontario et les parties doivent se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de l'Ontario.